

TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 000 000 euros
Siège Social : ZI du Bel Air 97450 SAINT-LOUIS
RCS SAINT-PIERRE B 413 817 941

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 SEPTEMBRE 2003

L'an deux mille trois,

Le 6 septembre,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1000000 euros, divisé en 158336 actions de 6,315 euros chacune, dont le siège est ZI du Bel Air, 97450 SAINT-LOUIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, ZI du Bel Air SAINT-LOUIS 97450, sur convocation faite par le Directoire selon lettre adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Osmann MOOLAND, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Madame Zoubéda PATEL et Monsieur Amine MOOLAND, les deux actionnaires représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Lookman MOOLAND est désigné comme secrétaire.

La Société EXA Ernst & Young et Monsieur Bruno HAASS, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettres recommandées avec demande d'avis de réception en date du 18 août 2003, sont absents et excusés.

Monsieur Jean Maurice SERY, membre du comité d'entreprise, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 158329 actions sur les 158 336 actions ayant le droit de vote.



En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2002,
- les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2002,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- le rapport de gestion du groupe,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,



- Ratification de la nomination provisoire d'un membre du Conseil de surveillance,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de surveillance.

Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux Comptes.

Le Président présente ensuite à l'Assemblée Générale les comptes consolidés et donne lecture du rapport de gestion du groupe établi par le Directoire.

Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Ibrahim MOULLAN, demeurant 140 route de Grand Coude 97480 SAINT-JOSEPH, faite à titre provisoire par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 13 mars 2003, en remplacement de Monsieur Ocharman MOOLAND, membre du Conseil de surveillance démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Ibrahim MOULLAN exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme.

Monsieur Osman MOOLAND

